

Ceci est une présentation commerciale d'un investissement financier. L'investisseur potentiel doit prendre connaissance de la notice d'information présentant les facteurs de risques, les modalités de l'obligation, la description de l'Emetteur, les détails de Souscription et Vente et les Informations Générales.



Changeons notre vision
de l'énergie

FINANCEMENT GLOBAL DU GROUPE CVE

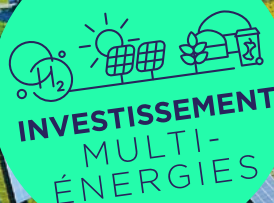
OBLIGATIONS SIMPLES - COUPON ANNUEL

Mentions légales : Ce document ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit. Ce document est donné à titre purement indicatif. Ce produit ne peut pas faire l'objet de démarchage bancaire ou financier. L'offre présentée constitue une « offre au public » au sens du règlement n° 2017/1129 tel que modifié et transposé en France, dit « Prospectus 3 ». La présente offre sera réalisée dans le cadre réglementaire prévu à l'article L. 411-2 1 2° du Code monétaire et financier pour lequel l'offre doit être réalisée auprès de bénéficiaires qui acquièrent les titres financiers pour un montant total par investisseur et par offre distincte d'au moins 100 000 euros. Les investisseurs sont informés que la présente offre ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF.

* Il existe un risque d'illiquidité. Ce mécanisme de liquidité est possible sous conditions. Les conditions de liquidité anticipée sont précisées dans le document d'Information

** TYLIA Invest société par actions simplifiée, au capital social de 2 587 947,52 euros, dont le siège social est 13 rue Saint Florentin, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro unique 753 153 204, agréée (CIB 11483) par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en qualité de Prestataire de Services d'Investissement (PSI).

*** CVE Green Finance désigne la société CVE Green Finance, société par actions simplifiée à associé unique ayant son siège social au 5 Place de la Joliette 13002 Marseille, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 830 527 784, enregistré à l'ORIAS sous le numéro 17005468 en qualité d'agent lié de TYLIA Invest.



INVESTISSEMENT
MULTI-
ÉNERGIES

8% PAR AN

Revenu brut annuel – Risque de perte en capital, de liquidité et de solvabilité

- TITRES NON COTÉS
- PERSONNES PHYSIQUES
- TRÉSORERIE D'ENTREPRISE
- À PARTIR DE 100 000€
- MATURITÉ 5 ANS
- LIQUIDITÉ ANNUELLE *

Éligible :

- Nominatif
- Compte titres
- Contrat d'assurance vie

Émetteur : Maison mère (CVE SAS)

PSI : TYLIA Invest **

Agent lié : CVE Green Finance***



CVE CORPORATE 2025

LE GROUPE CVE, ENTREPRISE À MISSION, CERTIFIÉE B CORP



Notre métier

Multi-énergies, nous produisons une électricité et un gaz verts grâce à nos activités solaire, hydrogène et biogaz. Multi-pays, nous sommes implantés sur quatre continents.

Notre vision

Nous défendons un modèle d'énergies renouvelables territoriales, produites de façon décentralisée, et commercialisées en circuits courts.

Notre raison d'être

Mettre l'humain et la planète au cœur de l'énergie de demain en portant collectivement un projet d'entreprise créateur de richesses environnementales et sociales, où la nécessaire satisfaction des besoins énergétiques de nos clients ne compromet pas l'avenir de la planète, ni celui de ses habitants.

Notre engagement

Entreprise à mission et labélisée B Corp, nous affirmons notre engagement de générer un impact environnemental, humain et social positif à travers nos activités. Nous développons en parallèle un modèle d'entreprise qui favorise l'engagement, l'excellence et l'épanouissement individuel et collectif.

NOS CHIFFRES

110 M€

Chiffre d'affaires 2024

510*

collaborateurs

1,47 Mds€

total bilan à fin 2024

3 850 MW*

Portefeuille sécurisé sur un portefeuille total de **5 620 MW**

890 MW*

Parc (construction et exploitation) dont **610 MW** en exploitation

3 ÉNERGIES



Solaire



Biogaz



Hydrogène

NOS CLIENTS

Les entreprises
Les collectivités
Le monde agricole

4 FILIALES

- Chili
- États-Unis
- Afrique du Sud
- Espagne

IMPACT ENVIRONNEMENTAL

5 (Ratio)

tonnes de CO₂ évitées pour 1 tonne de CO₂ émise

1,6 TWh*

d'énergie renouvelable produite annuellement (soit la consommation de 740 000 habitants)

345 000 t

de déchets collectés et valorisés en 2024

122 000 tCO₂eq

Emission de GES évitées par nos installations en 2024

* Données au 31/03/2025

5 ACTIVITÉS



Développement



Financement



Construction



Exploitation



Vente d'énergie

Accédez à la vidéo
« **Les étapes de la vie d'un projet** »
via le lien suivant

UN MODÈLE DE FINANCEMENT ROBUSTE

UN RENFORCEMENT SIGNIFICATIF DES FONDS PROPRES

Après le renouvellement de la confiance d'ICG et SWEN Capital Partners en 2023, dans le cadre d'opérations structurantes d'augmentation de capital, en 2025, BNP PARIBAS asset management vient à son tour renforcer les fonds propres de la filiale Biogaz du groupe.

Le soutien de ces 3 fonds infrastructures de référence sur le long terme, témoigne de leur confiance en la robustesse du modèle défendu par CVE.



NOTRE EXPERTISE EN LEVÉE DE FONDS PRIVÉS

Depuis 2011, CVE Green Finance, filiale de financement du groupe CVE assure, pour le compte des différentes sociétés du groupe, l'ensemble des opérations de levée de fonds bancaires, institutionnels et privés.

L'expertise du groupe permet ainsi de proposer des produits financiers aux investisseurs privés pour prendre part à la transition énergétique en finançant directement les activités du groupe.

INVESTISSEMENTS PRIVÉS - NOTRE TRACK RECORD



Chiffres au 31/03/25

Le financement privé intervient en complément des financements apportés par des investisseurs institutionnels et bancaires de renom.

NOS RÉFÉRENCES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS



NOS RÉFÉRENCES INVESTISSEURS BANCAIRES



UN MARCHÉ PORTEUR QUI ATTIRE LES CAPITAUX

UN TRIPLE ENJEU

La transition énergétique s'inscrit au croisement d'enjeux environnementaux, géopolitiques et économiques majeurs. Face à l'urgence climatique, l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 impose une réduction importante des émissions, notamment via le développement massif des énergies renouvelables. Sur le plan géopolitique, l'actualité illustre l'importance de renforcer notre souveraineté énergétique en réduisant fortement la dépendance aux énergies fossiles. Enfin, du point de vue économique, la maîtrise du prix de l'énergie devient également cruciale et appelle pour se faire, au déploiement d'énergies produites localement.

UN POTENTIEL DE CROISSANCE IMPORTANT

• À L'ÉCHELLE MONDIALE

La tendance est claire, d'après l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), la demande en électricité globale devrait doubler d'ici 2050 pour répondre aux fortes consommations induites par l'essor de nouveaux usages tels que l'intelligence artificielle et la croissance massive des centres de données (data centers), l'électrification des transports et de l'industrie ou encore le besoin grandissant de climatisation.

Pour y répondre tout en gardant le cap de la neutralité carbone, le développement massif des énergies renouvelables représente une solution vertueuse à court, moyen et long terme. C'est pourquoi l'AIE projette une part de 46% de la production mondiale d'électricité assurée par la filière renouvelable d'ici 2030. Dans ce contexte, l'énergie solaire est appelée à devenir la première source d'électricité mondiale et pourrait quant à elle représenter 16 % du mix électrique à cet horizon.

• EN FRANCE

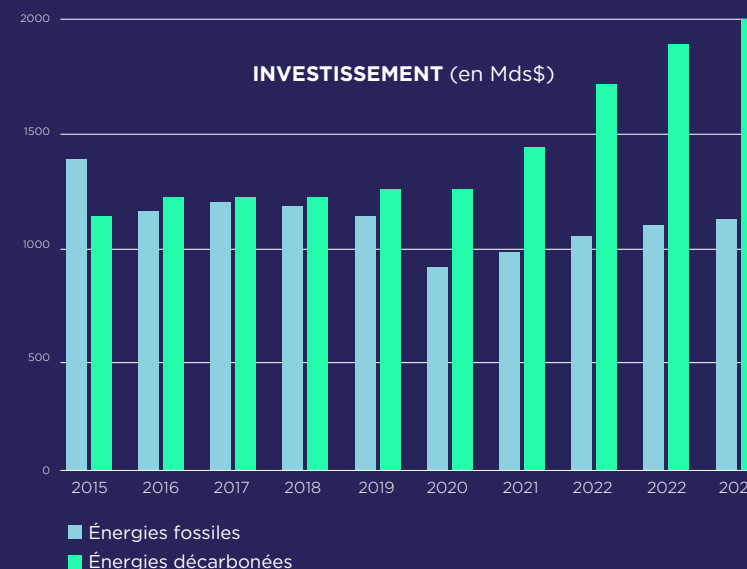
De la même façon, la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) 2024-2035, outil stratégique mis en place par l'État français pour planifier et orienter la politique énergétique nationale, fixe également une trajectoire ambitieuse pour décarboner le mix énergétique du territoire. Elle vise à porter la part d'énergie décarbonée à 60 % de la consommation d'ici 2030, en s'appuyant notamment sur l'électrification des usages, qui devrait représenter 30 % du mix énergétique. Pour répondre aux enjeux long terme, la relance du nucléaire est confirmée, en parallèle d'une accélération des énergies renouvelables à plus court terme, dont l'objectif est d'atteindre 40 % de la production d'énergie nationale en 2030. Pour y parvenir, la PPE vise notamment un triplement des capacités solaires d'ici 2030, et la multiplication par 5 de la production de biogaz à horizon 2035.

Sources : Rapport intégré IAE (2024), PPE France (2024 - 2035)



DES INVESTISSEMENTS RECORDS DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Témoignage de l'attractivité du secteur, en 2024, les investissements mondiaux dans la transition énergétique ont atteint 2000 Mds\$, soit près de deux fois le montant fléché vers les énergies fossiles, dont 500 Mds\$ dédiés au développement solaire. Cette tendance s'affirme de façon croissante depuis une dizaine d'années avec un large décrochage en faveur du financement décarboné, opéré depuis 2020.



OBJECTIFS DE L'OPÉRATION

FINANCEMENT GLOBAL DU GROUPE CVE

Les obligations étant émises par CVE SAS, la maison mère, elles visent à renforcer les fonds propres du groupe et à financer ainsi ses besoins globaux.

Il existe plusieurs types de besoins :

- Pour le développement : recrutement (prospecteurs fonciers, ingénieurs, ...), études technico-économique des projets, etc...
- Pour les infrastructures : apport en fonds propres dans les projets (bridge construction, bridge co-investisseurs, equity)

Les fonds placés sur l'offre CVE CORPORATE 2025 financent donc l'ensemble du mix énergétique de CVE, en France comme à l'international.



UNE CROISSANCE CONTINUE...

Évoluant sur un marché porteur et en pleine expansion, le groupe est naturellement lui-même en forte croissance depuis sa création en 2009, comme en témoignent notamment l'évolution des performances financières et opérationnelles des dernières années.

CHIFFRE D'AFFAIRES (EN M€)



EBITDA (EN M€)



MONTANTS INVESTIS DANS NOS ACTIFS (EN M€)



PARC EN CONSTRUCTION ET EN EXPLOITATION (EN MW)



... À LA HAUTEUR DE FORTES AMBITIONS

Nos objectifs à l'horizon 2030 :

- **Affirmer notre position d'acteur de référence de l'énergie verte en circuit court** en multipliant par 3 notre capacité développée.
- **Asseoir notre position de 1^{er} acteur indépendant du gaz renouvelable en France**, en multipliant par 6 nos capacités de biogaz, nous imposant comme leader sur le marché de la méthanisation territoriale
- **Accélérer la transition énergétique** tout en soutenant le développement économique, social et solidaire des territoires dans lesquels nous sommes implantés.
- Poursuivre le **déploiement d'un modèle d'entreprise responsable**, centré sur l'humain, qui encourage l'engagement, cultive l'excellence et favorise l'épanouissement individuel et collectif.
- **Renforcer notre agilité** pour adapter en continu notre plan d'affaires à l'évolution du contexte énergétique mondial et aux nouvelles dynamiques de marché.

CARACTÉRISTIQUES DES OBLIGATIONS CORPORATE 2025

- **TYPE DE SUPPORT** : obligations simples non cotées
- **VALEUR NOMINALE** : 10 000 €
- **MINIMUM D'INVESTISSEMENT** : 100 000 €
- **MONTANT CIBLE DE L'ÉMISSION** : 20 M€
- **MATURITÉ DU CONTRAT** : 5 ans (60 mois) à la date d'émission
- **LIQUIDITÉ ANNUELLE AU GRÉ DU SOUSCRIPTEUR** : limitée chaque année à 20% du montant total de l'émission obligataire du mois de souscription et soumise à 2% de frais sur la capital remboursé par anticipation
- **TAUX D'INTÉRÊT NOMINAL ANNUEL** : 8 % net de frais, brut de fiscalité *
- **COUPON VERSÉ ANNUELLEMENT**
- **FRAIS** : absence de frais directs de souscription et de frais de gestion (voir détail des frais dans la notice d'information)
- **PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES POUR LES DÉTENTEURS DU PRODUIT** : risque lié à l'absence de garantie du capital et du rendement, risque de non-paiement des coupons, risque de liquidité et risque de taux. Tous les risques sont présentés dans la partie II liés aux risques de la notice d'information disponible à l'adresse url suivante : <https://www.cve-investissement.com/>.
- **FISCALITÉ** :
 - Personnes physiques : Prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30%
 - Personnes morales : Revenu soumis à l'impôt sur les sociétés
 Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

* L'attention du Conseiller en Investissements Financiers est attirée sur le risque de perte totale ou partielle du capital investi et non-paiement des intérêts.

ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE LIQUIDITÉ ANNUELLE

Exemple :

Tranche obligataire du mois de souscription : 1,000 K€

Plafond de la liquidité annuelle (20% de la tranche obligataire) : 200 K€

Répartition des souscriptions :



Investisseur 1 : 100 K€
Investisseur 2 : 600 K€
Investisseur 3 : 300 K€

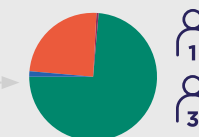
SIMULATION 1
Demande de remboursement intégral anticipé de l'investisseur 1 (100 K€)



98 K€**
2 K€** frais

L'investisseur 1 récupère 100% de son capital, déduit des frais

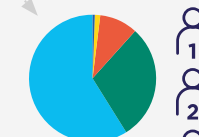
SIMULATION 2
Demande de remboursement intégral anticipé des investisseurs 1 et 3 (400 K€)



49 K€**
1 K€** frais
147 K€**
3 K€** frais

Les investisseurs 1 et 3 récupèrent chacun 50% de leur capital, déduit des frais

SIMULATION 3
Demande de remboursement intégral anticipé de tous les investisseurs (1,000 K€)



19,6 K€**
0,4 K€** frais
117,6 K€**
2,4 K€** frais
58,8 K€**
1,2 K€** frais

Les investisseurs 1, 2 et 3 récupèrent chacun 20% de leur capital, déduit des frais

MONTANT DISPONIBLE POUR LE REMBOURSEMENT

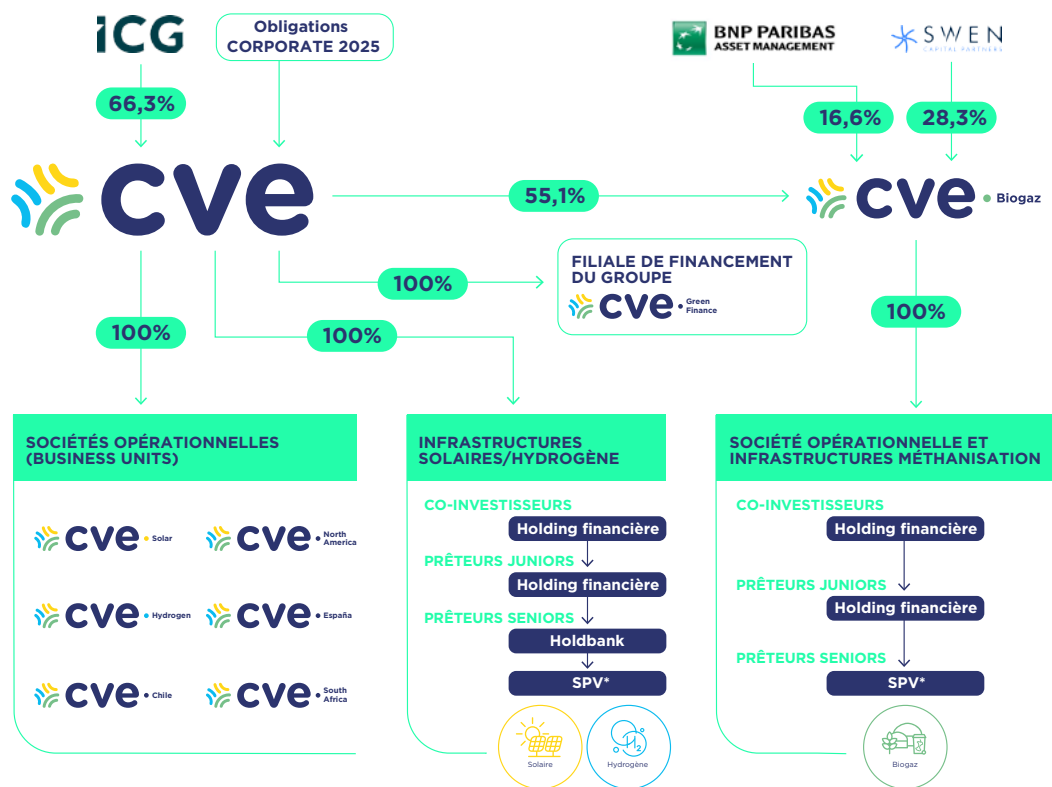
* 200 K€ = 20% x tranche obligataire du mois de souscription

** Répartition des 200 K€ au prorata de la somme des demandes de remboursement de la tranche obligataire du mois de souscription et déduction faite des frais liés au remboursement anticipé. Frais liés au remboursement anticipé = 2% du montant remboursé. Le coupon annuel de 8% est calculé par la suite sur l'encours résiduel.

MONTAGE JURIDIQUE ET FISCALITÉ

MONTAGE JURIDIQUE

L'investisseur devient obligataire de la société CVE SAS, de droit français. Il rejoint une masse obligataire propre au produit auquel il souscrit. L'investisseur est informé que d'autres investisseurs ont souscrit ou pourront souscrire à d'autres produits obligataires portés par CVE, dont les modalités et conditions peuvent être différentes.



*SPV : Special Purpose Vehicle, désigne les sociétés de projets détenant des centrales solaires, unités biogaz et hydrogène.

FISCALITÉ

PERSONNE PHYSIQUE

COMPLÉMENT DE REVENUS ANNUELS

PFU annuel : 30 %

Calcul pour un investissement de 100 000 € sans exercice d'option de liquidité ⁽¹⁾

Total des revenus brut : 40 000 €

PFU total sur 5 ans : 12 000 €

Total des revenus net sur 5 ans : 28 000 € ⁽²⁾

- (1) Il existe un risque lié à l'absence de garantie du capital et du rendement. L'investisseur doit prendre connaissance de la notice d'information et notamment de la partie présentant les facteurs de risques.
- (2) L'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller fiscal pour connaître la fiscalité qui lui est applicable.

PERSONNE MORALE

VALORISATION DES REVENUS D'ENTREPRISE

Taux d'impôt sur les sociétés : 25 %

Calcul pour un investissement de 100 000 € sans exercice d'option de liquidité ⁽¹⁾

Total des revenus brut : 40 000 €

PFU total sur 5 ans : 10 000 €

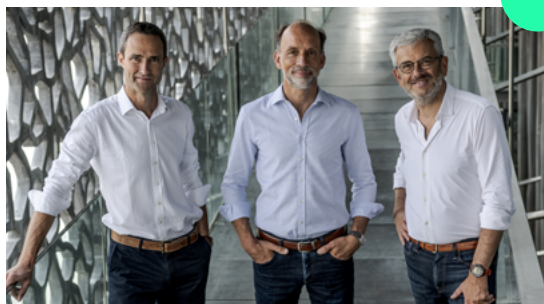
Total des revenus net sur 5 ans : 30 000 € ⁽²⁾

- (1) Il existe un risque lié à l'absence de garantie du capital et du rendement. L'investisseur doit prendre connaissance de la notice d'information et notamment de la partie présentant les facteurs de risques.
- (2) L'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller fiscal pour connaître la fiscalité qui lui est applicable.

Les estimations présentées ne sont que des simulations et ne sauraient constituer quelque garantie. Il n'y a pas de performances élevées sans risque élevé. L'attention du Conseiller en Investissements Financiers est attirée sur le risque de perte totale ou partielle du capital investi et de non-paiement des intérêts sans que cette liste soit exhaustive.



Tylia Invest est un Prestataire de Service d'Investissement (PSI) agréé par L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution afin de placer et commercialiser des titres financiers auprès du public. Tylia Invest assure le placement non garanti des titres afin d'être en parfaite adéquation avec la réglementation.



Plus que trois simples lettres, CVE, c'est une grande et belle ambition : Changer notre Vision de l'Énergie, en portant collectivement un projet d'entreprise à visage humain, créateur de richesses environnementales et sociales, au profit d'un monde durable, où la nécessaire satisfaction des besoins énergétiques de nos clients ne compromet pas l'avenir de la planète, ni celui de ses habitants.

Hervé Lucas, Pierre de Froidefond et Arnaud Réal del Sarte,
associés dirigeants de CVE.

LE GROUPE CVE : UN PROJET HUMAIN AVANT TOUT

